

**CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET DE 3^{ÈME} VOIE D'ASSISTANT
TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES
BIBLIOTHÈQUES**

SESSION 2021

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription.

Durée : 3 heures

Coefficient : 3

SPÉCIALITÉ : ARCHIVES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 22 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes assistant(e) territorial(e) de conservation du patrimoine et des bibliothèques au service des archives de la collectivité de Cultureville.

Votre directrice générale des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur l'organisation d'une campagne de collecte d'archives privées.

Liste des documents :

- Document 1 :** Code du patrimoine (Extraits) - *legifrance.gouv.fr* - 1 page
- Document 2 :** « Les Mulhousiens appelés à témoigner » - E. Delahaye - *lalsace.fr* - 16 juillet 2020 - 1 page
- Document 3 :** « Europeana 1914-1918 » - *centenaire.org* - Consulté en décembre 2020 - 1 page
- Document 4 :** « Covid-19 : pour une mémoire ordinaire de l'extraordinaire » - M. Piguet et C. Montebello - Tribune - *liberation.fr* - 25 avril 2020 - 2 pages
- Document 5 :** « Une nouvelle "grande collecte" des archives de la première guerre mondiale » (Extraits) - A. Flandrin - *lemonde.fr* - 14 novembre 2014 - 2 pages
- Document 6 :** « Démocratie et archives ; une invitation à la multiplication des mémoires » (Extrait) - J. Ouellet - Blog Convergence - *archivistesqc.wordpress.com* - 30 novembre 2020 - 3 pages
- Document 7 :** « Manche : une grande collecte d'archives sur la Reconstruction est organisée » - H. Perraudeau - *actu.fr* - 7 février 2018 - 2 pages
- Document 8 :** « Aux Archives de Paris, le précieux travail de conservation des hommages aux victimes du 13 novembre » - *paris.fr* - 18 novembre 2016 - 2 pages
- Document 9 :** « La Grande Collecte 1914-1918 aux Archives nationales » (Extrait) - I. Aristide-Hastir et E. Marguin-Hamon - Revue In Situ n° 25 - *journals.openedition.org* - 2014 - 2 pages
- Document 10 :** « Des collégiens ont remis leurs mémoires de confinement aux Archives départementales » - *hautesavoie.fr* - 2 juillet 2020 - 2 pages
- Document 11 :** « Archives privées d'intérêt patrimonial : sauvegarder et valoriser les sources de l'histoire et la mémoire en Bretagne » (Extrait) - Rapport du Conseil culturel de Bretagne - *bretagne.bzh* - 2020 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

DOCUMENT 1

legifrance.fr
Extraits

Code du patrimoine

Article L211-1

Les archives sont l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité.

Article L211-2

La conservation des archives est organisée dans l'intérêt public tant pour les besoins de la gestion et de la justification des droits des personnes physiques ou morales, publiques ou privées, que pour la documentation historique de la recherche.

Article L211-5

Les archives privées sont l'ensemble des documents définis à l'article L. 211-1 qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L. 211-4.

Article L212-8

Les services départementaux d'archives sont financés par le département ou, en Corse, par la collectivité de Corse. Ils sont tenus de recevoir et de gérer les archives des services déconcentrés de l'État ayant leur siège dans le département. Ceux-ci sont tenus de les y verser. Il en va de même des autres archives publiques constituées dans leur ressort ainsi que des archives que les communes sont tenues ou décident de déposer aux archives départementales. Les services départementaux d'archives peuvent également recevoir des archives privées.

[...]

Article R212-57

Les archives communales conservent, trient, classent, inventorient et communiquent, sous réserve des dispositions des articles L. 212-11 à L. 212-13 :

1° Les documents provenant des assemblées, administrations et établissements publics municipaux ;

2° Les documents qui leur sont remis à titre onéreux ou gratuit, temporaire ou définitif.

Les Mulhousiens appelés à témoigner

Pouvait-il en aller autrement ? Touchée de plein fouet par la pandémie – au point d’y avoir acquis un statut de symbole dont elle se serait bien passée –, la ville de Mulhouse a très vite jugé nécessaire de garder au moins une trace de l’évènement. « Il s’agit à la fois d’amorcer une démarche de résilience, et de constituer un fonds, une trace testimoniale », résume l’adjointe au maire déléguée à la culture et au patrimoine, Anne-Catherine Goetz, fer de lance du projet *#Mulhousetémoigne* depuis son origine, aux côtés de la directrice des Archives municipales Éliane Michelin. « On dispose bien de témoignages de Mulhousiens qui ont vécu la guerre, pourquoi pas pour le Covid ? On espère obtenir une pluralité de points de vue, sur la façon dont la crise a été vécue en famille, dans les quartiers... Bien sûr, les gens n’ont plus forcément envie de penser à tout ça, et c’est bien compréhensible, mais il s’agit de profiter de cette période où la mémoire est encore active. »

À ce jour, une trentaine de contributions spontanées ont été recueillies – « surtout de la part de CSP + », déplore Éliane Michelin –, mais la collecte va se poursuivre tout au long de l’été. Par le truchement de la page web *Mulhousetémoigne*, tout d’abord. Puis par la tenue de plusieurs ateliers d’écriture et/ou de dessin accueillis par la bibliothèque municipale ou les centres socioculturels.

Un livre à paraître d’ici la fin de l’année

« Les ateliers de dessin, c’est parce qu’on veut aussi aller chercher les témoignages des plus jeunes ou des publics allophones, nombreux à Mulhouse », insiste Anne-Catherine Goetz. « C’est une démarche volontariste, qui dépassé d’ailleurs Mulhouse pour inclure l’agglomération. Nous avons par exemple déjà recueilli les témoignages de deux classes de 4^e du collège Gambetta de Riedisheim. »

Un autre aspect de cette démarche mémorielle lui tient particulièrement à cœur : la publication, d’ici la fin de l’année, d’un recueil de témoignages aux éditions Mediapop – des témoignages écrits avec l’aide de l’écrivain Christophe Fourvel, lors de prochains ateliers d’écriture organisés à la bibliothèque municipale. « À partir d’un premier écrit parfois laconique, le rôle de Christophe Fourvel sera d’accoucher ce que les gens ont envie de dire. Sur le moment, pour eux, le plus marquant du confinement, par exemple. L’idée que j’ai en tête, c’est que ce futur livre sera un passeur de témoignages. »

PARTICIPER : Sur le site internet *Mulhousetémoigne* : www.mulhouse.fr/formulaire-archives

Europeana 1914-1918

Qu'est-ce qu'Europeana ?

Europeana est une Fondation européenne de droit néerlandais, hébergée par la Bibliothèque nationale des Pays-Bas. Cette fondation est notamment chargée de la mise en œuvre d'un **portail d'accès aux contenus numériques** provenant de plus de 1 500 institutions culturelles européennes (bibliothèques, musées, collections audiovisuelles et archives). La France a été très impliquée dès le lancement d'Europeana et Bruno Racine, président de la Bibliothèque nationale de France, est président de la Fondation.

De **vastes projets de numérisation et de mise en valeur du patrimoine européen**, soutenus par la Commission européenne et les États membres, permettent à la Fondation Europeana de donner actuellement un accès en ligne à 27 millions de documents numériques. Par exemple, [...] Europeana 1914-1918, piloté par la Fondation Europeana, a été lancé pour la commémoration de la Grande Guerre.

Europeana 1914-1918

Pour mettre en valeur le programme de numérisation par les institutions, Europeana a eu l'idée **d'impliquer le grand public**. Une opération de collecte et de numérisation de documents se trouvant chez les particuliers, Europeana 1914-1918, a été lancée en 2012 et réalisée déjà dans plusieurs pays européens. Elle aura lieu en France dans la semaine du 9 au 16 novembre 2013, au plus près de la commémoration du 11 novembre 1918. Cette opération s'inscrit dans les nouveaux modes d'association sur le web entre institutions et public, appelé en anglais « *crowdsourcing* » (en français « externalisation ouverte » ou « collaborat »).

Les particuliers peuvent aussi se prêter seuls au jeu en se créant un profil sur *europaena.eu* puis en numérisant leurs documents et en les documentant par un titre, des mots clés, des noms de personnes et un récit concernant le document.

Mais il paraît important de les inciter à se rendre physiquement dans un lieu institutionnel de collecte, leur faire mieux connaître ce lieu et son activité, et en particulier les règles qui président à une bonne numérisation (préparation des documents, matériel de numérisation, format et résolution de numérisation...) et une bonne conservation des données numériques (notamment par la création d'identifiants et d'éléments de description – les métadonnées – les plus précis et les plus compréhensibles à long terme).

Europeana 1914-1918 - Formulaire de contribution

CONDITIONS D'UTILISATION

Avant de soumettre des documents à Europeana, vous devez agréer les conditions d'utilisation d'Europeana pour les contributions des particuliers.

Les conséquences les plus importantes lorsque vous acceptez ces conditions sont les suivantes :

- Vous garantissez que :
 - Les documents proposés ne sont pas protégés par des droits de copyright ; ou
 - Vous êtes détenteur de ces droits ; ou
 - Le détenteur de ces droits vous a autorisé à proposer les documents à la numérisation aux conditions suivantes.
- Vous autorisez quiconque à utiliser la reproduction du document apporté (journal intime, correspondance, vidéo, photo, audio...) comme il le souhaite. Cependant, la mention de source peut être conservée. Et si des modifications sont faites au contenu par un utilisateur, celui-ci doit permettre à d'autres d'utiliser ce contenu modifié dans les mêmes conditions.
- Vous autorisez quiconque à utiliser la description du document que vous fournissez pour les moteurs de recherche comme il le souhaite, sans conditions.

Restitution des documents

Je soussigné(e)...atteste que les documents ci-dessus m'ont bien été restitués après numérisation, dans l'état dans lequel je les ai confiés.

Covid-19 : pour une mémoire ordinaire de l'extraordinaire

Ce que nous retiendrons de la période actuelle ne doit pas se réduire à une affaire de grands hommes et d'arbitrages politiques, ni au caractère sensationnel de l'évènement. **Il faudra donner la voix à celles et ceux qui gèrent la crise au quotidien et éclairer le vécu de populations.**

En raison de la pandémie mondiale de Covid-19, la majorité de l'humanité est appelée à pratiquer une forme de confinement et fait face à la réduction de ses libertés individuelles. C'est pourquoi, nous, historien·ne·s, sociologues et archivistes, appelons les particuliers, les institutions et les pouvoirs publics à conserver des archives sur cet évènement qui rompt avec le quotidien des sociétés industrialisées à l'échelle planétaire. Son analyse doit mettre en lumière des « vies minuscules », d'ordinaire invisibles, mais qui participent à la grande histoire des sociétés humaines.

La construction d'une mémoire n'est jamais neutre. Les sciences sociales qui traitent du passé restent tributaires des traces laissées par les contemporains, puis conservées dans des fonds d'archives. **Or, ces traces peuvent surreprésenter ou invisibiliser des groupes sociaux, suivant les méthodes de collecte qui ont été choisies et les documents qui ont été privilégiés.** Ce point n'est pas anecdotique : les choix d'archivage orientent la manière de faire de l'histoire chez les historien·ne·s et pèsent sur la manière de se représenter le passé parmi les citoyens.

Comme l'ont précisé plusieurs chercheur·euse·s, la crise sanitaire actuelle touche plus particulièrement les classes sociales qui sont d'ordinaire invisibles. En soignant ou en assurant la continuité des services de base – alimentation, propreté et maintien de l'ordre public – elles se trouvent en première ligne de la lutte contre le Covid-19.

Pour ne pas oublier leur rôle, la période qui entoure cette pandémie doit être appréhendée sous **l'angle de l'histoire sociale**. Elle ne doit pas se réduire à une affaire de grands hommes et d'arbitrages politiques, ni au caractère sensationnel de l'évènement. Le recours à l'histoire sociale vise à mettre en lumière les expériences contrastées et multiples de la pandémie selon les lieux, les genres et les âges et ainsi à écrire une histoire ordinaire de l'extraordinaire. L'enjeu est, d'une part, de donner la voix à celles et ceux qui gèrent la crise au quotidien. Parmi ces actrices et ces acteurs, il est essentiel de souligner le rôle des femmes, qui se trouvent en première ligne dans les services de santé, les services sociaux et la grande distribution. L'enjeu est, d'autre part, d'éclairer le vécu de populations, qui suivant les configurations politiques, font face à l'arrêt de leur activité économique, à la généralisation du télétravail, ou bien, ont un accès limité aux biens de première nécessité.

Afin de ne pas reproduire une histoire des dominants, il est primordial de conserver la mémoire des gens ordinaires : caissier·ère·s, parents, postier·ère·s, soignant·e·s, ouvrier·ière·s, agent·e·s de transports, camionneur·euse·s, prisonnier·ère·s, infirmier·ère·s, travailleur·euse·s migrant·e·s, réfugié·e·s ou enfants ; autrement dit, de collecter des récits citoyens et de ne pas s'en tenir aux seuls documents administratifs. Cet archivage pourrait s'inspirer des actions menées par les Archives de Paris, les Archives de la ville de Bruxelles et la Manchester Art Gallery and Archives respectivement après les attentats de 2015, de 2016 et de 2017. Ces centres ont pris l'initiative de récupérer et de numériser un grand nombre de messages déposés par la population dans des lieux de mémoire éphémères. Concernant la pandémie de Covid-19, plusieurs projets commencent à voir le jour. Des initiatives de documentation du confinement ont déjà été entreprises dans de nombreux endroits, par des musées, des chercheur.euse.s ou des centres d'archives locaux.

Cependant, il est nécessaire d'aller plus loin. D'abord, nous invitons chacun d'entre nous à conserver des témoignages personnels et professionnels sur la pandémie. Ces témoignages sont multiples : photographies, vidéos, récits de vie et de confinement, sites de solidarité, affiches, correspondances numériques, registres d'hôpitaux ou encore articles de presse. Ensuite, et surtout, nous appelons les centres d'archives, affiliés à des municipalités, des universités ou des organisations internationales, à créer des fonds dédiés à la pandémie. Ces institutions pourront par la suite lancer une collecte auprès des gestionnaires invisibles de la crise et de leurs lieux de travail, mais aussi recenser les récits qui sont actuellement publiés par des journaux, des blogs et des Tumblr. Il est également primordial de recourir à l'histoire orale et de mener une série d'entretiens auprès du personnel de première ligne et des populations touchées, soit par téléphone soit à la sortie de la crise sanitaire.

Pour nous, historien·ne·s, sociologues et archivistes, la pandémie liée au Covid-19 constitue un fait social total et une occasion d'exploiter les réflexions qui ont animé la recherche ces cinquante dernières années. Loin d'être l'objet d'une histoire confinée, elle pourra éclairer d'autres phénomènes sociaux et ainsi nourrir une multitude de champs historiographiques, tels que l'histoire des solidarités et des politiques sociales, l'histoire des politiques publiques ou l'histoire des épidémies. L'enjeu est, enfin, de contribuer à la construction d'une mémoire « ordinaire », inclusive et citoyenne de la pandémie. À ce titre, nous espérons que cet appel constituera un pont entre des donateurs potentiels et des centres d'archives et qu'il encouragera une collaboration internationale entre ces institutions.

DOCUMENT 5

lemonde.fr
A. Flandrin
14 novembre 2014
Extraits

Une nouvelle « grande collecte » des archives de la première guerre mondiale

Organisée, les vendredi 14 et samedi 15 novembre, dans plus de cinq cent cinquante lieux en France, cette opération propose aux Français de partager leurs histoires familiales. [...]

« Le cahier a pris l'eau lors d'une inondation en 1982 », regrette Anne Billaud. « Pour le conserver, il faut le garder au sec dans un endroit fermé », recommande Sophie Malavieille. **L'archiviste n'hésite pas à rappeler également à tous les visiteurs qu'il ne faut pas conserver les archives dans des pochettes en plastique, mais dans du papier.** « Sinon, au bout de trois ans, il y aura un transfert d'encre sur le plastique », assure-t-elle à Françoise Logier, venue avec un lourd classeur bleu rempli de documents familiaux datant de la Grande Guerre, méticuleusement rangés dans des intercalaires plastifiés. [...]

Un nouveau site Internet dédié

Un document familial précieux, mais que Sophie Malavieille ne juge pas nécessaire de numériser. Contrairement à celle de l'an dernier, cette seconde édition de la « grande collecte », n'est pas une opération de **numérisation systématique**, mais un rendez-vous proposé aux Français pour leur donner l'occasion de montrer leurs archives et de raconter leur histoire familiale. « Cette année, on a décidé de recentrer la "grande collecte" autour de la mission traditionnelle des services d'archives, qui est d'expliquer aux particuliers **comment préserver leurs documents** », précise Bruno Galland, directeur des Archives départementales du Rhône.

Si la première édition de la « grande collecte » avait rencontré un certain succès, – quinze mille participants –, son format n'apportait **pas de garantie sur le plan scientifique**. L'an dernier, plus de soixante-dix mille documents avaient été numérisés, puis mis en ligne dans la bibliothèque Europeana 14-18. « Ce site offre un bouquet de mémoires familiales européen très touchant, mais qui finalement n'est pas très utile aux historiens, estime Emmanuel Penicault, conservateur en chef aux Archives de France. Tout contributeur peut y mettre ce qu'il veut en y téléchargeant ses documents. Mais, du coup, la majeure partie d'entre eux ne sont **pas indexés**. Il n'y a ni date ni lieu. » Le cordon avec Europeana 14-18 a ainsi été coupé.

Seuls les documents les plus remarquables seront numérisés

Plutôt qu'un site accessible en téléchargement direct, les trois organisateurs de l'événement – les Archives nationales de France, la Mission du centenaire et la Bibliothèque nationale de

France – ont opté pour un nouveau site contrôlé, nommé « La grande collecte ». Ainsi, seuls les documents les plus remarquables seront numérisés. Trois cents photographies, lettres et autres objets numérisés l’an dernier sont déjà en ligne.

« Nous avons préféré sortir de cette logique consistant à numériser à tour de bras, explique Emmanuel Penicault. Les **archivistes sont là pour expliquer la valeur familiale des documents**, pour dire quand il le faut “gardez ce document, transmettez-le à vos enfants”. »

Aux Archives départementales de Lyon, les archivistes accueillent également les dons et les dépôts d’archives. Claudine Keller, professeure de français à la retraite, souhaitait faire don des lettres envoyées par son grand-père Jean Demars à sa femme. Cet employé des chemins de fer n’a pas fait la guerre de 14, « parce qu’il avait six enfants », mais il se trouvait à Paris au moment de la mobilisation, au début d’août 1914. Ses écrits documentent la mise à sac des commerces allemands. « Tu ne pourras plus boire du bon lait Maggi, écrit-il à sa femme. Il ne reste que les quatre murs du magasin. Un autre Allemand, qui dirigeait les grands moulins de Corbeille, a été fusillé sur place. » Sophie Malavieille, qui connaissait cet épisode du début de la guerre, mais « ne l’avait jamais entendu raconté de cette façon », recommande à Claudine Keller de l’apporter aux Archives départementales de la Haute-Vienne, d’où était originaire son grand-père.

Les entretiens peuvent également déboucher sur des **propositions de collaboration** dans le cadre d’expositions aux Archives départementales. C’est ce que Sophie Malavieille propose à Jean Gréa, agent des chemins de fer à la retraite, qui a rangé par ordre alphabétique une centaine de chansons illustrées de la Grande Guerre dans des pochettes plastifiées. *A bas les boches ! L’Affaire de Verdun, L’Allemagne au-dessous de tout, Les Allemands vont enfin nous payer...* Jean Gréa ne connaît pas par cœur ces chants patriotards qui prennent leurs racines dans la chanson revancharde de la fin du XIX^e siècle. Mais il sait fredonner *La Chanson de Craonne* et *La Butte rouge*, de l’anarchiste Montéhus.

DOCUMENT 6

archivistesqc.wordpress.com

Blog Convergence

J. Ouellet

30 novembre 2020

Extrait

Démocratie et archives ; une invitation à la multiplication des mémoires

« Bientôt je reconnus que [l'égalité des conditions] étend son influence fort au-delà des mœurs politiques et des lois, et qu' [elle] n'obtient pas moins d'empire sur la société civile que sur le gouvernement : [elle] crée des opinions, fait naître des sentiments, suggère des usages et modifie tout ce qu' [elle] ne produit pas. » En 1835, Tocqueville commençait ainsi le premier tome de son *De la démocratie en Amérique*. Il souhaitait, de cette manière, montrer l'importance de l'effet générateur et englobant qu'a la démocratie. C'est de cet effet et de ses conséquences dont je voudrais parler, non pas dans son intégralité, mais plutôt dans sa relation avec un développement à la fois nouveau et ancien ; l'archive. Je tenterai de le montrer ; un lien intime existe entre les deux et ce lien est double. Non seulement **l'archive se trouve-t-elle modifiée, dans sa nature même, par le fait démocratique, mais le fait démocratique est influencé par l'archive.**

L'archive a été présentée comme le **lien fondamental** qui unit les activités des individus vivant en société. Elle unit non seulement l'individu et ses concitoyens, mais aussi l'individu et son passé, la collectivité et son passé. Comme la mémoire est le lien entre le présent et le passé d'un individu, le terreau de son identité, l'archive est le lien entre la société d'aujourd'hui et la société d'hier. Le document archivé est, me semble-t-il, l'élément qui permet à une société de dépasser le stade de collectivité où tout le monde se connaît. Il rend possible le passage de communauté à société, ou en termes wébériens, de *Gemeinschaft* à *Gesellschaft*. En société, en l'absence d'un lien social direct avec tous les concitoyens, l'archive sert de palliatif aux relations sociales en assurant ce lien lorsqu'il est besoin d'y référer.

[...]

En plus **d'assurer le lien social et de permettre l'existence même du droit**, l'archive a un **caractère mémoriel essentiel aux sociétés démocratiques** telles que nous les

connaissons. La mémoire est une question à l'ordre du jour, tant dans les milieux académiques que dans l'espace public, toutefois, peu la lie à la question d'épistémologie historique inhérente aux archives. La mémoire dite collective est faite de documents. Pour se rappeler de ce qui constitue un passé, les « sources » sont nécessaires. Elles sont le lien entre ce qui s'est passé et ce que l'on peut en dire. Cette distinction, mieux articulée par la distinction allemande entre Geschichte et Historie, n'est plus possible sans documents pour nous rappeler l'existence de « ce qu'il s'est réellement passé ». L'histoire comme récit n'est rien sans le recours aux sources. Cette distinction épistémologique a des conséquences qui dépassent le cadre de la discipline historique. Elle est au cœur des procès européens contre ceux qui nient la Shoah et concerne tous les adeptes de théorie du complot. Ce qui empêche d'inventer un passé de toute pièce, ce sont les archives ; ce lien qui, seul, nous unit au passé et permet d'en prouver l'existence. En permettant ce lien vers une forme de vérité historique, le document prévient contre la création ex nihilo d'un faux passé qui oublierait les horreurs dont on doit se rappeler. Se souvenir est important à un double titre ; celui de comprendre ce que l'on doit à nos prédécesseurs et celui de construire l'avenir en fonction du passé.

L'archive, et à plus forte raison la démocratie, invite à la **multiplication des mémoires**. Plutôt que de laisser place à la création de récits nationaux ou politiques, souvent biaisés, les voix démocratiques permettent d'envisager une utilisation multiple du passé. Alors que l'étude de l'histoire et même du présent montre une forte tendance à politiser l'histoire, à créer des récits parcellaires qui servent à un but extrinsèque, la démocratisation de l'archive fournit la possibilité de contester toute histoire à velléité totalisante et de créer des contre-récits. L'archive demeure le témoin essentiel de la complexité de l'histoire et elle guette constamment ceux qui auraient la tentation de n'en utiliser qu'une partie pour jeter, à partir du présent, un jugement moral sur un passé qui demande d'être apprécié avec recul et humilité.

La société démocratique, par « l'empire » qu'elle a sur la vie civile et politique, me paraît en définitive être la seule qui puisse permettre d'envisager une interprétation multiple de l'archive et par le fait même, de l'histoire. En invitant à la multiplication des prises de paroles, elle rend possible la multiplication des mémoires et cette occasion unique fournie par la dialectique entre archive et démocratie demande à être saisie. Alors que la remise en question constante des idées et la multiplication des opinions sont des remparts avérés contre l'asservissement des esprits et la victoire d'une idée totalisante, l'époque actuelle demande de se poser la question de la multiplication des mémoires pour combattre toute réappropriation de l'histoire à des fins politiques ou partisans. L'archive couplée à la démocratie présente une possibilité unique pour chacun de s'approprier l'histoire, non pas à

travers une lecture politique et imposée, non pas pour banalement se rappeler les « erreurs » du passé, mais dans le but de retrouver la beauté des époques révolues et en espérant qu'en tentant honnêtement et sans jugement de comprendre comment ont vécu nos ancêtres, nous pourrions prendre une humble distance par rapport au présent et peut-être même, qui sait, en apprendre plus sur nous-même.

DOCUMENT 7

actu.fr
H. Perraudau
7 février 2018

Manche : une grande collecte d'archives sur la Reconstruction est organisée

Vous avez connu la Reconstruction dans la Manche ou vos parents ou grands-parents vous en ont parlé ? Vous avez des documents, des objets ? Vos prêts et témoignages sont précieux.

Dans la Manche, le temps est venu de faire un retour sur la période de la Reconstruction et de se pencher, avec un peu plus d'intérêt, sur le patrimoine bâti de cette époque. Un patrimoine souvent décrié car mal connu. C'est du moins ce qu'estiment les responsables des Archives départementales de la Manche, qui lancent, en partenariat avec le Département, la Ville de Saint-Lô, le Pays d'art et d'histoire du Coutançais et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE de la Manche), une grande collecte d'archives sur la Reconstruction.

Objectif ? **Recueillir la parole** des témoins ou acteurs de la Reconstruction pour constituer un fonds d'entretiens numérisés. Mais aussi collecter des documents, voire du mobilier de cette époque. Car l'année 2019, dans la Manche, sera placée sous le signe de la Reconstruction, avec divers évènements culturels et scientifiques.

Qui peut témoigner ? Toute personne ayant été témoin ou acteur des chantiers de la Reconstruction dans la Manche, mais également de la vie quotidienne à cette période : les proches ou descendants d'architectes, d'artisans, d'ouvriers, d'entrepreneurs, d'élus, d'ingénieurs ou tout autre acteur de la Reconstruction. Pour le CAUE, ces témoignages permettront « de recueillir plein d'informations techniques qui nous aideront à entretenir et à rénover thermiquement et acoustiquement ces bâtiments ».

Quels documents intéressent les Archives ? Les photographies, dessins, plans, gravures, estampes, affiches, etc. mais aussi les écrits ou manuscrits privés (correspondances, journaux intimes), professionnels (factures, devis, registres de comptes, etc.), voire administratifs. Enfin, tout document audiovisuel, notamment les films amateurs. Les objets emblématiques de la Reconstruction sont également recherchés, notamment du mobilier.

Que vont devenir ces documents et ces témoignages ? Avec l'accord des déposants, ils seront **numérisés** aux Archives et mis ensuite à la disposition du grand public. Ils seront **valorisés** en 2019, dans divers projets. Ainsi, le Musée des beaux-arts de Saint-Lô envisage la préparation d'un parcours permanent couvrant la période de 1944 à nos jours. À Coutances, le Musée Quesnel- Morinière, devrait également proposer une exposition sur la thématique de la Reconstruction en 2019.

Pour Robert Blaizeau, directeur du pôle développement territorial, à Saint-Lô, il est important de valoriser cet héritage patrimonial : « Aujourd'hui, on a dépassé le stade où les habitants de Saint-Lô, ville détruite à 95 % en 1944, disaient de leur ville : c'était mieux avant. »

La Ville de Saint-Lô vient d'ailleurs de demander la protection au titre des Monuments historiques de deux de ses bâtiments : le théâtre et l'ensemble hôtel de ville-halle-beffroi.

DOCUMENT 8

paris.fr

18 novembre 2016

Aux Archives de Paris, le précieux travail de conservation des hommages aux victimes du 13 novembre

7689, c'est le nombre de dessins d'enfants, de mots, de lettres, de poèmes, d'origamis et autres hommages déposés spontanément devant les lieux des attentats du 13 novembre 2015. Ces témoignages de soutien ont été récoltés depuis le mois de décembre dernier par les Archives de Paris avec le concours des services de la propreté de Paris et des mairies des 10^e et 11^e arrondissements. Un minutieux travail a ensuite été entrepris pour conserver tous ces documents et les numériser. Reportage au cœur des Archives de Paris.

Le temps du deuil, l'urgence de la préservation

Dès le 14 novembre, aux abords du Bataclan, de la Bonne Bière, de la Casa Nostra, du Comptoir Voltaire, de la Belle Équipe, du Petit Cambodge et du Carillon, les fleurs et les bougies s'accumulent, mais également divers autres objets (guitares, ours en peluche...) et une multitude de textes et de dessins, surtout d'enfants. Ainsi, de véritables mémoriaux se constituent dans les quartiers de la République et de la salle de spectacle du 11^e arrondissement.

C'est aux Archives de Paris qu'a incombé la tâche de **collecter, nettoyer et classer** tous ces documents afin de **préserver les témoignages de cet élan de solidarité**. Dès la réouverture de la Bonne Bière, le 3 décembre, la question s'est posée de la pérennité et du devenir de ces mémoriaux. Il s'agissait à la fois de respecter ce deuil collectif qui devait trouver à s'exprimer dans le temps et pour une durée à la hauteur du traumatisme subi et, parallèlement, d'envisager aussi de restituer aux riverains parisiens concernés un cadre de vie apaisé.

Un retrait progressif des mémoriaux

La première étape fut donc tout d'abord d'immortaliser ces mémoriaux en les photographiant. Puis, progressivement, d'ôter respectueusement les objets, textes et dessins déposés. Compte tenu de la météo de novembre, un autre problème n'a pas tardé à surgir :

comment traiter tous ces documents détremvés par la pluie, souvent en contact avec les fleurs, et donc menacés par les moisissures ?

Classés par degré d'humidité, la première urgence est de tout faire pour sauver les pièces les plus en péril. Une entreprise spécialisée se charge donc de désinfecter chaque objet prélevé sur les sites des mémoriaux. Si les Archives de Paris se chargent des textes et dessins, les objets proprement dits, tels que les nombreuses guitares, sont pris en charge par le musée Carnavalet. Les prélèvements de tous ces témoignages se font en 17 étapes successives, de décembre 2015 jusqu'à l'été 2016.

Après traitement, les archivistes de Paris classent et numérotent ces milliers de pièces par date et lieu de collecte. Grâce au mécénat proposé spontanément par la société ARKHENUM, leur numérisation est ensuite effectuée. Il ne reste plus que la dernière mais décisive étape, celle des **métadonnées** (légendes et descriptions précises) et de l'**indexation** définitive au sein des Archives de Paris. Un travail qui nécessitera encore de nombreux mois.

journals.openedition.org
I. Aristide-Hastir et E. Marguin-Hamon
In Situ n° 25
2014 - Extrait

La Grande Collecte 1914-1918 aux Archives nationales

S'inspirant d'une expérience réalisée à partir de 2011 par la Bibliothèque d'Oxford, une vaste opération de collecte des papiers privés de la Grande Guerre a été menée par l'ensemble des services d'archives nationales et départementales du 9 au 16 novembre 2013. Cette Grande Collecte s'inscrit dans un programme de valorisation à l'échelon européen : Europeana 1914-1918. Ce programme, comme les autres déclinaisons historiques et mémorielles d'Europeana, constitue une occasion unique de **mettre en commun des ressources documentaires** qui renseignent l'histoire commune à tout le continent, notamment aux grandes nations belligérantes du XXe siècle. Cent ans après, c'est tout un patrimoine testimonial, la mémoire conservée de la guerre dans les familles depuis un siècle, qui est **rendu accessible au public via sa numérisation et sa mise en ligne**.

Contexte et déroulement de l'opération

Aux Archives nationales, l'opération fut un succès notable, avec plus de 500 particuliers venus déposer, voire donner, lettres, carnets, photos, médailles, dessins – soixante-quinze dons d'ensembles documentaires ont été faits à cette occasion. Pour autant, la majorité des détenteurs de fonds ont préféré **reprendre leurs documents** après l'opération de numérisation. Celle-ci s'est faite en deux temps : les jours de la Grande Collecte elle-même, et postérieurement, l'affluence, la quantité des documents et leur intérêt n'ayant pas permis d'en assurer la numérisation durant les quelques jours impartis à l'opération. De nombreuses familles ont en outre consenti à rapporter pour un **don définitif** aux Archives nationales à l'issue des quatre ans de commémoration des papiers dont ils souhaitaient pour l'heure assurer la valorisation dans le cadre de manifestations familiales ou locales. Tant il est vrai que le contexte commémoratif et l'intérêt nouveau porté par des institutions comme la Bibliothèque nationale, les Archives de France et les Archives nationales à ce matériau documentaire ont suscité chez les propriétaires d'archives privées de la Grande Guerre l'efflorescence d'initiatives nombreuses et variées, dont témoignent les réseaux sociaux, les sites d'histoire locale et les blogs spécialement conçus à cette occasion pour publier transcriptions de souvenirs de guerre, iconographie numérisée, etc.

Ces ensembles patrimoniaux furent longtemps oubliés dans les greniers ou les fonds d'armoire par des descendants pour qui le souvenir du premier conflit s'était trouvé peu à peu relégué au second plan du récit familial. Assurant ouvertement le lien entre histoire personnelle et « grande histoire », ils s'avèrent aujourd'hui un **puissant catalyseur mémoriel**, permettant au grand public de **réinvestir sur un mode sensible** le souvenir de la Grande Guerre. C'est pourquoi l'opération de collecte menée par les Archives nationales a porté une attention particulière aux explications et témoignages fournis par les donateurs et

les déposants : elles offrent en effet de précieuses informations, à la fois sur l'origine et l'histoire des documents, mais aussi sur les phénomènes d'appropriation et de réappropriation familiale dont ces papiers sont l'objet.

Richesse et diversité des documents

L'ensemble documentaire, résultat d'une collection formée par le hasard et sans critère sélectif a priori, a un aspect de prime abord, hétéroclite ; si l'on retrouve des typologies récurrentes (lettres, cartes postales, livrets militaires, carnets de notes, photographies, citations), chaque apport a sa particularité quant à la typologie ou au contenu documentaire et contribue à former une collection d'une très grande richesse, unique en son genre aux Archives nationales.

[...] Elles révèlent l'état d'esprit d'une population qui restera profondément marquée par l'expérience du conflit.

La valorisation du patrimoine privé de la Grande Guerre

De nombreuses initiatives de valorisation locales, comme nationales, une série foisonnante de documentaires relayés dans les médias et mettant à profit ce type de sources – en particulier les journaux de guerre – dit bien l'intérêt que le public leur porte aujourd'hui. L'histoire au quotidien, vécue au plus près des populations – soldats, civils, femmes, enfants – s'en trouve éclairée sous un jour inédit.

Cet intérêt rencontre celui d'une association comme l'Association pour l'autobiographie, en la personne, notamment, d'un de ses fondateurs éminents, Philippe Lejeune, qui, après plusieurs autres livraisons du journal de l'association, La faute à Rousseau, réunit dans un numéro 67 consacré à la Grande Guerre une série d'articles dont chacun éclaire le profil d'un acteur, humble ou plus illustre. C'est l'occasion pour l'association de valoriser à la fois la part des ressources patrimoniales qu'elle conserve à Ambérieu-en-Bugey et des documents conservés dans des institutions publiques ou encore en mains privées, publiés ou inédits. Chercheurs en lettres, en histoire, écrivains rendent compte, chacun à leur manière, de l'apport renouvelé de ces sources pour la compréhension de la Grande Guerre, des deux côtés du Rhin.

L'occasion nous est donnée enfin d'annoncer la tenue, les 22 et 23 janvier prochains aux Archives nationales et à la fondation Singer-Polignac à Paris d'un colloque *Écrire en guerre* (1914-1918). Archives privées, usages publics. **Coorganisée** par la Fondation, les Archives nationales et la société des Amis des Archives de France, cette manifestation réunira de nombreux acteurs œuvrant, aujourd'hui, à la collecte et à la valorisation patrimoniale et scientifique de ce for privé de la Grande Guerre dont les ressources, pour les chercheurs comme pour le grand public, sont loin d'être épuisées.

Des collégiens ont remis leurs mémoires de confinement aux Archives départementales

Laure Townley-Bazaille, vice-présidente du Département déléguée culture et patrimoine a reçu ce jour aux Archives départementales de la Haute-Savoie, des élèves du collège des Allobroges de La Roche-sur-Foron, accompagnés de leurs professeurs pour la remise officielle de leurs mémoires de confinement.

Ces témoignages ont été réalisés dans le cadre d'un projet pédagogique regroupant plusieurs enseignements autour du projet de « Mémoire(s) de confinement » lancé par les Archives départementales. Environ 200 élèves ont rendu compte de leur confinement au travers d'un témoignage, d'une image, ou encore de leurs souhaits pour « le monde d'après ».

La période de confinement était unique à bien des égards. Afin de conserver une trace de cette période particulière, le Département via ses Archives départementales de la Haute-Savoie a lancé un appel à témoignage afin de garder une trace de cette page de notre histoire.

Le collège des Allobroges à La Roche-sur-Foron a porté un projet pédagogique transversal (histoire, géographie, français, enseignement moral et civique) autour des mémoires de confinement. Chaque élève a travaillé sur l'histoire de son confinement, sur une image liée à cette période, sur la géographie de son confinement (croquis de paysage ou plan de son espace de confinement), et enfin sur ses souhaits de futur-citoyen(ne) pour « le monde d'après ».

Trois classes de 5^e ont également travaillé sur cette thématique en Arts plastiques. Ces travaux d'élèves sont confiés sur support numérique ou papier, au choix des élèves.

Ces documents qui contiennent des informations relatives à la vie privée ne seront consultables qu'à l'issue d'un délai de 50 ans, soit à partir de 2071.

Premières contributions :

Les Archives départementales ont reçu environ un témoignage par jour depuis le lancement de la collecte. Ils sont d'une très grande variété : vidéos, dessins/collages et autres créations, poèmes, journaux ou mémoires de confinement, lettres, photographies... sous forme papier ou (majoritairement) sous forme de documents électroniques.

De nombreux témoignages sont forts et émouvants, ils seront en très grande majorité protégés par un délai de 50 ans avant de pouvoir être consultés, car ils contiennent des informations relatives à la vie privée.

Des profils très divers ont participé jusqu'à présent : actifs, retraités, soignants, résidents en EHPAD, personnes en couple, attendant un enfant, habitant en ville, à la campagne ou à la montagne, etc. Tous les secteurs du département sont couverts.

Où envoyer son témoignage ?

Au format papier : Archives départementales de la Haute-Savoie 37 bis avenue de la Plaine
74000 Annecy

Au format électronique :
archedep@hautesavoie.fr

En pièce jointe pour un envoi inférieur à 2 Mo ou par une plateforme de transfert de fichiers
pour un envoi supérieur à 2 Mo

Déposer un témoignage

Comment participer ?

Il suffit de répondre à la question « comment vivez-vous ce confinement ? ».

Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse, l'essentiel est que la contribution atteste de la réalité pendant ces semaines de confinement.

Inquiétudes, espoirs, occupations, garde des enfants, organisation, télétravail ou encore nouvelles solidarités et initiatives citoyennes, tout peut être librement abordé.

Les retours permettront aux historiens et sociologues de demain de comprendre et de ressentir l'ambiance de cette situation hors-norme.

Qui peut soumettre un document ?

Tous les Haut-Savoyards.

Quand ?

Chaque jour ou chaque semaine, comme un journal.

Il est toujours possible de rédiger un témoignage de manière rétrospective, au sortir de la crise.

Sous quelle forme ?

Toutes les expressions (écrit, audio, vidéo, dessin ou photographie) sont les bienvenues.

Les témoignages écrits peuvent être tapés à l'ordinateur ou manuscrits.

Respect des informations personnelles

Le but de cette opération est de rassembler toutes ces sources d'histoire vivante pour les mettre à disposition des chercheurs futurs (historiens, sociologues, ethnologues, géographes, juristes, économistes...).

Pour cela, et pour permettre la mise en contexte de votre témoignage, un formulaire de participation à la collecte est à remplir et à adresser aux Archives départementales en même temps que le témoignage.

Archives privées d'intérêt patrimonial : sauvegarder et valoriser les sources de l'histoire et la mémoire en Bretagne

[...] Conclusion

Les archives privées d'intérêt patrimonial constituent un **enjeu social partagé**. Il y a aujourd'hui urgence à coordonner une politique ambitieuse et volontaire en matière de sauvegarde et de valorisation de ces archives, de manière inclusive, au travers d'un schéma breton partagé. La construction et la transmission des patrimoines relèvent de **choix politiques** en réponse aux questions de société : qu'est-ce que nous voulons transmettre aux générations futures ? Qu'est-ce qui constitue nos identités ? Comment les cultiver, comment y participer et comment accéder aux ressources ? Face à la perte, à la destruction, à l'oubli et à l'ignorance, les archives privées, complémentaires des archives publiques, permettent de s'approprier et d'incarner l'histoire.

Différents constats viennent éclairer la démarche du Conseil culturel. En premier lieu, la compétence « archive publique » est une compétence partagée par l'ensemble des collectivités, tandis que la collecte des archives privées est facultative. Ensuite, les archives privées concernent un très grand nombre de documents de différentes natures (textuelles, iconographiques ou audio-visuelles...), sur des supports variés (papier, papier calque, parchemin, plaques de verre, films souples - cassettes ou bandes, numérique...), constituant une typologie riche (manuscrits, tapuscrits, documents imprimés, photographies, cartes postales, gravures, cartes et plans, dessins et croquis, films, bandes son, sceaux...). Certaines sont davantage confrontées au risque de destruction que d'autres : les archives en langue bretonne par exemple, dont le CRBC notamment tente de collecter les fonds de manière exhaustive ; les films (et en particulier les vidéos) ; et les photographies, qui par leur nombre et les différentes techniques employées rendent complexes leur conservation et leur traitement.

Troisième constat, les archives privées regroupent un très grand nombre d'acteurs. En effet, nous sommes **tous des producteurs potentiels** d'archives privées d'intérêt patrimonial. Les structures susceptibles de les accueillir sont également très diverses : services publics d'archives (régional, départemental, communal ou intercommunal, de la Défense), musées, bibliothèques et médiathèques, associations. Ici, les associations jouent un rôle fondamental et complémentaire des structures publiques, en tant que productrices mais surtout en tant que collectrices, en particulier dans le domaine de la collecte de la mémoire et du patrimoine culturel immatériel. Plus de 150 structures seraient ainsi concernées en Bretagne historique. Si certaines d'entre elles manquent de moyens (humains, techniques, financiers), en particulier pour le traitement chronophage des photographies ou des films, le groupe de travail constate la nécessité de **renforcer la coordination de ces structures** en s'appuyant sur les réseaux déjà constitués (Bretagne

Musées, groupe régional Bretagne – Pays-de-la-Loire de l'association nationale des archivistes français), et en désignant des chefs de file en fonction de thématiques.

La valorisation des archives fait l'objet de nombreuses initiatives, parfois innovantes (expositions, ouvrages, résidences d'artistes, data visualisation). L'accessibilité de ces archives et leur mise à disposition sur les portails internet représentent un travail de traitement colossal mais nécessaire : documentation, indexation normalisée, numérisation, hébergement... La numérisation gratuite proposée par certaines sociétés (comme Google Arts & Culture) impose une réflexion commune de la part des acteurs concernés, en particulier des responsables politiques, pour une prise de position partagée sur la question de la propriété de la « mémoire » (les fichiers numérisés) et de ses réutilisations par des sociétés privées, dans le cadre d'un schéma breton pour les archives. Si le Conseil culturel n'a pas de réponse a priori à cette question, il engage les acteurs à réaliser un diagnostic des moyens humains, techniques et financiers pour élaborer une meilleure articulation (mutualisation ?) de ces moyens au service d'un projet concerté et inclusif sur les archives privées d'intérêt patrimonial.

Aussi, le groupe de travail issu du Conseil culturel a identifié quatre préconisations pour favoriser leur prise en compte, leur sauvegarde et leur valorisation :

- 1) Sensibiliser les détenteurs à conserver leurs archives dans de bonnes conditions ou à en faire don à des structures spécialisées ;
- 2) Développer les politiques de collecte par les établissements spécialisés, notamment en faveur des archives en langues de Bretagne ;
- 3) Favoriser la collecte de fonds iconographiques, en particulier photographiques ;
- 4) Renforcer la capacité de traitement, la numérisation des données et leur mise à disposition dans une démarche inclusive.

Pour ce faire, quatre leviers semblent particulièrement structurants pour mettre en œuvre ces préconisations :

- 1) Un vade-mecum, réalisé par le Conseil culturel de Bretagne et largement diffusable, serait un support de communication et de sensibilisation. En complément, un annuaire des structures susceptibles d'accueillir des fonds privés serait mis en ligne.
- 2) Financer davantage les structures intermédiaires (associations) qui jouent un rôle de service public, notamment en matière de patrimoine oral. Elles sont un acteur complémentaire et indissociable des structures publiques.
- 3) Renforcer la coordination des structures publiques et privées susceptibles d'accueillir des fonds d'archives privées ainsi que la mutualisation des moyens (en particulier pour les fonds photographiques) en s'appuyant sur Bretagne Culture Diversité. Une étude prospective (état des lieux et diagnostic) des fonds photographiques pouvant faire l'objet d'une donation posera un premier jalon.
- 4) S'appuyer sur le 3CB (Conseil des collectivités pour la culture en Bretagne), qui apparaît comme la structure commanditaire possible au regard de la compétence « archive » partagée par l'ensemble des collectivités.